

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 octobre 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 62

**N° de l'ordre du jour** :

**2011.10.13 : Adhésion à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).**

**□ M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 5721-1 à 5722-8 ;

Vu les statuts de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;

Vu le rapport de l'assemblée générale de l'APPVPA du 17 mars 2011 ;

Vu le courrier d'appel à cotisation en date du 01 avril 2011 ;

L'objectif de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est de « créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Puis, de faire toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux instances communales, intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires, et de leur application».

Les 6 axes prioritaires de l'association sont :

- valoriser et améliorer le bâti agricole et historique,
- améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale,
- développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site,
- développer une information et une pédagogie de qualité,
- améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques,
- améliorer la qualité de l'eau et de la nature.

L'APPVPA est également porteuse d'un programme LEADER de développement rural financé par l'Union Européenne à hauteur de 2 millions d'euros sur 6 ans.

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité porter une attention particulière à la protection et au développement du territoire de la Plaine de Versailles. Aussi, pour marquer son intérêt et soutenir l'action de l'association, Versailles Grand Parc souhaite devenir un membre actif de cette association.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;*
- 2) *autorise le versement d'une cotisation telle que mentionnée dans le rapport d'assemblée générale du 17 mars 2011 d'un montant de 2000€ ;*
- 3) *dit que les dépenses liées à cette adhésion sont inscrites au budget 2011, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*



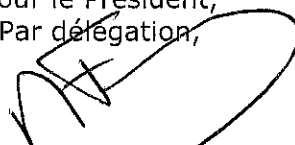
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Ne prennent pas part au vote M. Michel COLIN, M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Pierre-Yves STUCKI, M. Marc EMONET, Mme Odile GUÉRIN, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Dominique CONORT, M. Alain LOPPINET, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*).

Pour le Président,  
Par déléation,



**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

PRE 78

12.10.11